

**16 AVRIL 2020**

Chers membres,

Alors que la pandémie de COVID-19 continue d'avoir un impact sur tout le monde à travers le pays, l'équipe de l'ACP communique régulièrement avec vous, mais aussi avec différents niveaux de gouvernement pour s'assurer que le propane puisse atteindre les marchés et soutenir les efforts de lutte contre l'épidémie de coronavirus.

Alors que des discussions entre le gouvernement fédéral et les provinces débutent sur la façon de commencer progressivement à assouplir les mesures de quarantaine et à rouvrir l'économie pas à pas, l'ACP continuera son travail pour assurer que la transition répond à votre environnement commercial.

L'ACP a également publié aujourd'hui un communiqué de presse sur les pratiques de grillades sécuritaires pour vos repas à la maison. Consultez le communiqué complet [ici](#).

Tenez-vous au courant des dernières informations en visitant notre [section COVID-19](#) de notre site Web.

## Fédéral

### SERVICES ESSENTIELS

#### Pénuries de main-d'oeuvre résultant de la COVID-19

Selon une note de service de Sécurité publique Canada, les pénuries de main-d'oeuvre résultant de COVID-19 auront des répercussions au-delà des foyers de soins de longue durée. L'achat de produits médicaux, la stabilité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et la maintenance de nos réseaux électriques, de nos réseaux bancaires et de télécommunications pourraient également être touchés, car les travailleurs essentiels choisissent de rester chez eux par peur.

#### Le contrôle fédéral ?

Notons que les premiers ministres s'opposent à l'utilisation de la Loi sur les urgences et ont clairement fait connaître leur position dans une lettre envoyée au premier ministre le 15 avril.

#### Transports Canada a fourni son certificat temporaire pour TU 0751

Transports Canada publie une mise à jour de son certificat temporaire fournissant un allègement réglementaire au sein du TU 0751 : Transports Canada a fourni un certificat temporaire mis à jour permettant de prolonger les exigences en matière d'essais et d'inspection sur les contenants normalisés. Les modifications permettent une couverture rétroactive supplémentaire des contenants de marchandises dangereuses des classes 2.1 et 2.2 ainsi que des définitions ajoutées. Ainsi, le certificat d'origine prévoyait une exemption pour l'expiration des marques d'inspection et de test des contenants à partir du **29 février 2020**. La nouvelle version permet une utilisation continue des contenants dont les inspections et les marques de test expirent le **28 février 2019** dans le cas des bouteilles, sphères, tubes, pression ONU récipients, récipients à gaz à éléments multiples et autres récipients à pression, contenant des marchandises dangereuses comprises dans la classe 2.1 ou la classe 2.2, et sélectionnés et utilisés conformément aux normes CSA B340 et CSA B342.

### AIDES FINANCIÈRES

## Expansion de la Prestation canadienne d'urgence (PUC)

Le gouvernement fédéral a [annoncé une expansion](#) de la PCU pour permettre aux personnes qui gagnent jusqu'à 1 000 \$ par mois de se qualifier. Les travailleurs qui ont récemment épuisé leurs prestations d'assurance-emploi pourront également en bénéficier. Le gouvernement étend également le CERB aux travailleurs saisonniers et aux artistes.

On s'attend également à ce que le gouvernement fédéral accélère ses dépenses d'infrastructure de milliards de dollars pour stimuler l'économie. La nomination de Michael Sabia à la présidence de la Banque de l'infrastructure du Canada est une autre indication de la priorité accrue que le gouvernement fédéral accorde aux infrastructures.

## Colombie-Britannique

### SERVICES ESSENTIELS PROVINCIAUX

## Prolongation de l'état d'urgence provincial

Le gouvernement a officiellement prolongé l'état d'urgence provincial jusqu'au 28 avril 2020.

## Alberta

### SERVICES ESSENTIELS PROVINCIAUX

## Suspension temporaire des assemblées des actionnaires en personnes (date limite en vertu de l'ABCA)

Le gouvernement de l'Alberta, sous la direction du ministre des Services de l'Alberta, a temporairement [suspendu les obligations des sociétés albertaines](#) (en anglais seulement) de tenir des assemblées des actionnaires en personne en vertu des dispositions de la *Business Corporations Act* (Alberta).

## Ontario

### SERVICES ESSENTIELS PROVINCIAUX

## Les chauffeurs de camion auront davantage d'endroits où s'arrêter et se reposer

L'Ontario offre aux camionneurs davantage [d'endroits où ils peuvent s'arrêter et se reposer](#) en toute sécurité pendant le transport de biens essentiels pendant la COVID-19. Cela comprend le stationnement dans les 23 aires de service ONroutes, ainsi que les aires de repos saisonnières, les postes d'inspection des camions et les aires de stationnement pour camions. Pour plus d'informations, consultez les pages de texte et la carte interactive des [aires de repos pour camions](#) et des [arrêts adaptés aux camions](#).

## Mise à jour – Période de grâce de 120 jours pour les inspections (appareils et réservoirs de propane)

En réponse aux questions de l'ACP, la TSSA a indiqué avoir revu ses plans concernant les périodes de grâce et cherché à simplifier les choses et à les rendre plus uniformes dans les domaines de programme et les différents services. Actuellement, ils ont indiqué qu'il y avait eu un léger retard dans la mise à jour du site Web, mais ils ont décidé de prévoir un délai de grâce qui **durera 120 jours après la suppression des restrictions de distanciation sociale**.

Le délai de grâce s'appliquera donc à toutes les exigences ROT qui ne peuvent pas être satisfaites pendant COVID-19.

La TSSA a également indiqué ce qui suit : *le délai de grâce pour les inspections domiciliaires s'applique à l'industrie ainsi qu'aux inspecteurs de la TSSA et s'applique à d'autres inspections s'il existe une justification valide liée au COVID-19 selon laquelle une inspection ne peut pas être*

*effectuée en toute sécurité et en supposant qu'il n'y a pas de risque élevé. La TSSA s'attend à ce que les urgences et les situations à haut risque soient traitées.*

Pour l'ACP, cette condition consistant à « justifier qu'il existait une justification COVID-19 valide » pour ne pas effectuer d'inspection n'était pas claire. Aujourd'hui, l'ACP a obtenu encore une autre précision :

La TSSA s'attend à ce que les distributeurs examinent dans chaque cas si l'inspection peut être différée en toute sécurité ou non. Aucune documentation spécifique n'est requise. Cependant, bien que la TSSA puisse ne pas exiger de documentation pour le moment, cela peut être nécessaire plus tard si un incident se produit et le distributeur de carburant, pour sa propre diligence raisonnable, voudra être en mesure de démontrer ses actions ou s'il n'y a pas eu de prudence dans la situation. En d'autres termes, leurs actions satisfont-elles au « test de l'homme » comme l'exige la loi (ceci n'est pas une qualification de l'ACP mais de la TSSA – probablement une référence à un test de la personne raisonnable).

En résumé, pour le moment, la TSSA n'accepte pas de différer automatiquement toutes les inspections. La TSSA pense que les distributeurs doivent faire preuve d'un jugement raisonnable.

L'ACP a répondu être déçue d'apprendre que la TSSA a indiqué qu'elle n'offrirait pas à ses parties réglementées la protection nécessaire malgré la Déclaration d'urgence du gouvernement de l'Ontario pour stopper la propagation de la COVID-19. Et bien que la TSSA ait publié une déclaration publique générale indiquant que « pour protéger la santé et la sécurité de ses employés et de ses clients, la TSSA suspend temporairement les visites à domicile non urgentes » pendant la pandémie, il semble que la TSSA ait choisi de ne pas adopter la même norme pour la santé et la sécurité des employés et des clients de l'industrie du propane pendant la situation sur le COVID-19.

L'ACP continuera de faire pression pour la même protection pour notre industrie.

## Québec

### SERVICES ESSENTIELS PROVINCIAUX

#### État d'urgence sanitaire renouvelé jusqu'au 24 avril

Le gouvernement québécois a renouvelé mercredi soir l'état d'urgence sanitaire, cette fois jusqu'au 24 avril, toujours en raison de la pandémie qui, selon le gouvernement, constitue « une menace réelle grave à la santé de la population ».

#### Feux à ciel ouvert interdits dans deux régions en raison de la pandémie

Les régions touchées par la décision sont celles de la Montérégie et de l'Estrie. Elles regroupent notamment les territoires de Sherbrooke, Brome-Missisquoi, du Haut-Richelieu et de la Vallée-du-Richelieu, de Longueuil et de Beauharnois-Salaberry.

## Nouveau-Brunswick

### AIDES FINANCIÈRES

#### Pas d'augmentation des tarifs d'électricité et report des compteurs intelligents

Énergie NB [reporte une soumission](#) (en anglais seulement) pour une augmentation de tarif pour 2020-2021 et sa demande d'implanter des compteurs intelligents dans la province. Le service public a demandé à la Commission de retarder la publication de sa décision sur une augmentation de tarif proposé de 1,9% et dans un dossier distinct, et a demandé [qu'elle reporte également une décision](#) sur le déploiement des compteurs intelligents dans la province. La Commission de l'énergie et des services publics a accepté les demandes et a différé les décisions sur la question jusqu'à nouvel ordre. Énergie NB a décidé de ne pas déployer la technologie pour le moment.

## Informations autres de l'ACP

## AUTRES INFORMATIONS

### Diligence raisonnable environnementale

Les régulateurs ont émis des ordonnances et des directives d'urgence à un rythme sans précédent. Il est donc recommandable de mettre en œuvre les meilleures pratiques suivantes :

- Identifiez des personnes qualifiées dans votre établissement chargées de gérer spécifiquement la conformité environnementale pendant la crise du COVID-19.
- Continuez à surveiller tout changement ou avis réglementaire pouvant s'appliquer à votre installation, vos opérations et votre propriété.
- Identifier tous les problèmes potentiels de conformité qui peuvent survenir ou ont déjà surgi à la suite de la crise actuelle et mettre en œuvre des mesures proactives pour y remédier ou les prévenir, y compris la mise à jour des protocoles de dotation pour répondre aux exigences de distanciation sociale et de sécurité, engager des fournisseurs alternatifs et prendre d'autres dispositions avec consultants et agents tiers dont les services normaux peuvent également être affectés par les circonstances.
- Veiller à ce que les employés affectés à des postes temporaires à la suite de modifications apportées aux protocoles ou aux fonctions de dotation soient correctement formés.
- À des fins de diligence raisonnable, assurez-vous de conserver des enregistrements détaillés des modifications apportées à la suite des commandes et des instructions COVID-19, y compris les procédures, politiques et directives temporaires.

Comme indiqué, lorsque le respect de toute exigence environnementale importante n'est pas possible, entamer immédiatement des discussions avec le régulateur.

### Conseils du Bureau de la concurrence pour respecter la collaboration nécessaire entre les entreprises

Dans sa [déclaration](#) du 8 avril, le Bureau a reconnu que les circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19 « pourraient exiger l'établissement rapide de collaborations commerciales de durée et de portée limitées pour assurer la fourniture de produits et services essentiels aux Canadiens ». Avec cette reconnaissance, le Bureau a indiqué qu'il n'exercera généralement pas d'examen « dans les cas où il est clairement impératif que les entreprises collaborent à court terme pour répondre à la crise, lorsque ces collaborations sont entreprises et exécutées de bonne foi et n'allez pas plus loin que nécessaire. »

## MÉDIA

### Une politique énergétique nationale appropriée devrait être une priorité post-coronavirus

*Nous pouvons tous maintenant voir à quel point les approvisionnements énergétiques fiables sont d'une importance cruciale et comment ils sont considérés comme allant de soi. Nous avons vu qu'un gel mondial a entraîné une baisse massive de 30 millions de barils par jour de la demande de pétrole, mais que le monde a encore besoin de 70 millions de barils par jour, même lorsqu'il est plus proche d'un arrêt que jamais. Pour en lire plus, [cliquez ici](#) (en anglais seulement).*

### Le gouvernement doit lancer un programme de soutien pour le secteur du pétrole et du gaz assiégé

La Chambre de commerce du Canada exhorte le gouvernement fédéral à [lancer l'ensemble du soutien promis depuis longtemps au secteur pétrolier et gazier canadien](#) (en anglais seulement). Malgré le récent accord international visant à réduire la production, la COVID-19 continuera d'exercer une pression extrême sur la demande mondiale. Le Canada doit considérer les mesures qu'il peut prendre pour garantir que les bas prix et l'insolvabilité des producteurs canadiens de pétrole et de gaz ne compromettent pas la résilience du système énergétique canadien.

### L'Alberta et le Canada peuvent-ils convenir de relancer l'économie de l'Alberta ?

McMillan Vantage a plus que jamais pensé à l'Alberta et à la façon dont les périls jumeaux de la COVID-19 et l'effondrement de l'économie pétrolière ont créé d'énormes défis. [Découvrez les](#)

[réflexions de Nathan Rotman](#) (en anglais seulement) sur la relance de l'économie albertaine.

## Aperçu de la présentation et perspectives sur la COVID-19

Le partenaire de l'ACP, Temple Scott Associates, a organisé un webinaire pour leurs clients. L'ACP y a participé et partage leur [présentation \(en anglais seulement\)](#) : elle donne un très bon aperçu de ce qui s'est passé jusqu'à présent et donne un aperçu de ce qui arrivera (bien que certaines données soient périmées puisque les choses changent rapidement).

Canadian Propane Association | 406-410 avenue Laurier Avenue West, Ottawa, ON K1R 1B7 Canada

[Unsubscribe {recipient's email}](#).

[Update Profile](#) | [About Constant Contact](#)

Sent by sherrclair@propane.ca in collaboration with



Try email marketing for free today!